

AMÉNAGEMENT DU PARC CHAPELLE CHARBON

MAITRISE D'OUVRAGE: VILLE DE PARIS, DEVE-SPA

MAITRISE D'OEUVRE: S'PACE ARCHITECTURE (+OPC), AGENCE LAVERNE PAYSAGISTE (MANDATAIRE),
DEGOUY (BET VRD), 8'18 (ECLAIRAGISTE), C&E (BET STRUCTURE), BIOTOPE (BIODIVERSITÉ/ENVIRONNEMENT)



DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

OCTOBRE 2018



DEGOUY
ROUTES ET OUVRAGES



PRÉSENTATION GLOBALE DU PROJET

CONTEXTE ET ENJEUX URBAINS DU SITE: Le PNEE et La ZAC page 06

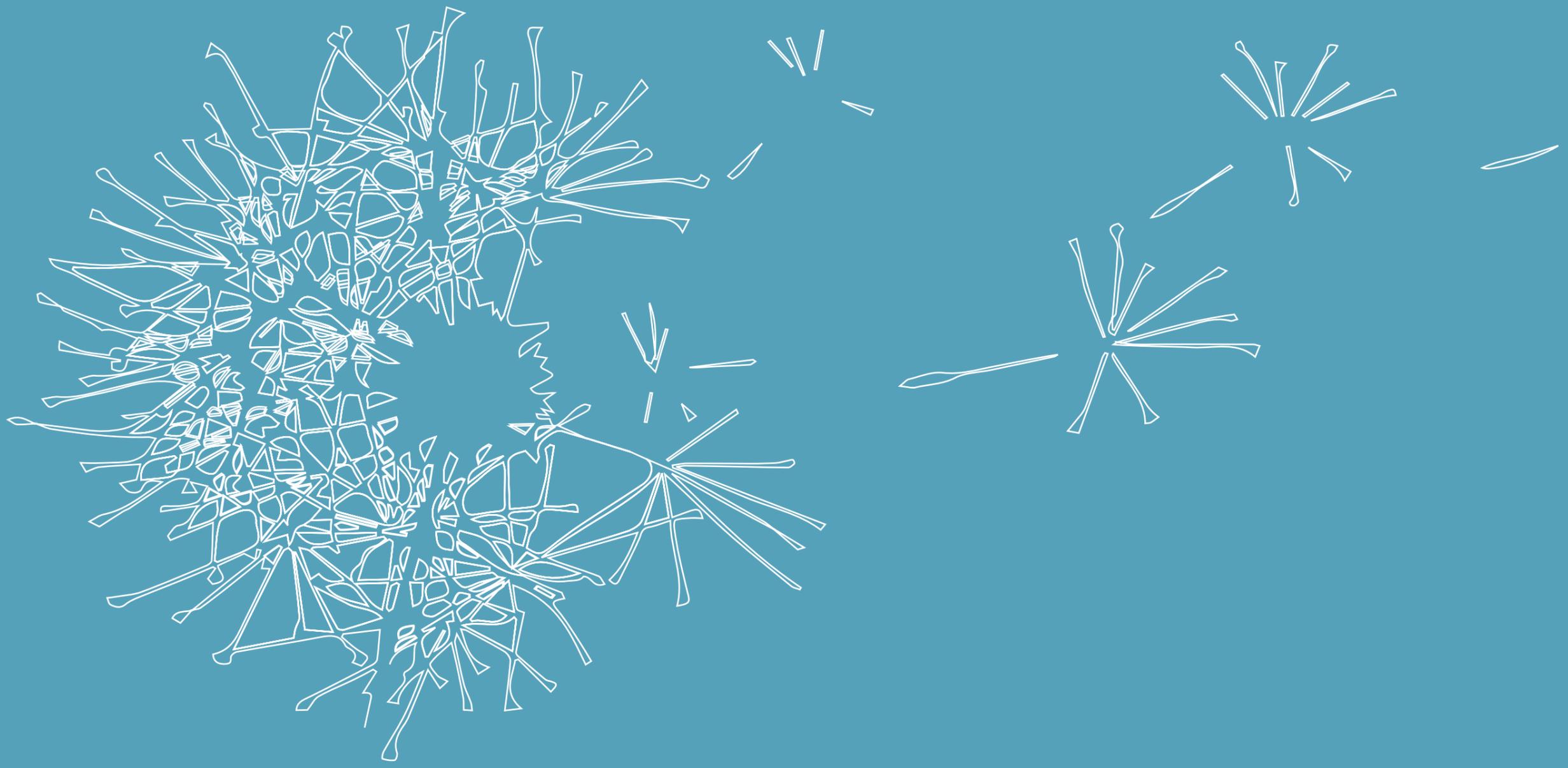
PIÈCES OBLIGATOIRES/SELON NATURE PROJET:

| | |
|--|---------|
| PC1. SITUATION | page 10 |
| PC2. PLAN MASSE DES CONSTRUCTIONS > cf: PJ01 | page 12 |
| PC3. COUPES DE PROJET SUR LES CONSTRUCTIONS > cf: PJ02 | page 15 |
| PC4. NOTICE DE PROJET | page 16 |
| 01. Etat actuel, intentions générales et projet d'ensemble | |
| 02. Ambiances paysagères et intentions de projet phase 01 | |
| 03. Les usages, activités, lieux de vie et d'animation du parc | |
| 04. Réhabilitation du auvent et constructions neuves | |
| PC5. PLANS, COUPES, FAÇADES ET TOITURES | page 26 |
| 01. La réhabilitation du auvent > cf: PJ03 | |
| 02. Le local technique | |
| 03. La concession: Buvette-Café / Bibliothèque | |
| 04. Le local gardien et la pergola d'entrée | |
| PC6. INSERTION PROJET | page 39 |
| PC7. PHOTOS ENVIRONNEMENT PROCHE | page 40 |
| PC8. PHOTOS PAYSAGE LOINTAIN | page 41 |
| PC11. ETUDE D'IMPACT > cf: PJ04 | page 42 |
| PC16-1. ATTESTATION RÉGLEMENTATION THERMIQUE > cf: PJ05 | page 43 |
| PC39. NOTICE ACCESSIBILITÉ > cf: PJ06 | page 44 |
| PC40. NOTICE SÉCURITÉ > cf: PJ07 | page 47 |

LISTE DES PIÈCES JOINTES :

- > PJ01. Plan masse projet au 1/200
- > PJ02. Coupes projet au 1/200
- > PJ03. Plans détaillés du auvent (Echelles variables)
- > PJ04. Etude d'impact - Rapport Final
- > PJ05. Attestation Réglementation Thermique
- > PJ06. Notice accessibilité + Plan PMR Parc
- > PJ07. Notice sécurité

SOMMAIRE



PERMIS DE CONSTRUIRE
PRÉSENTATION GLOBALE DU PROJET

CONTEXTE DE PROJET ET ENJEUX URBAINS

• LE SITE PARIS NORD EST ELARGI ET LA ZAC CHAPELLE-CHARBON

En 2002, Paris a engagé le Grand projet de renouvellement urbain (GPRU) Paris Nord Est pour développer le territoire situé à la limite de Paris, Saint-Denis, Aubervilliers et Pantin, caractérisé par une faible densité d'habitation et isolé par des infrastructures de transport parfois obsolètes. En 2013, ce territoire de projet a été élargi pour intégrer l'ensemble des quartiers jouxtant les faisceaux ferrés du Nord et de l'Est et concernés par la mutation des grandes zones logistiques et de services du nord parisien.

LE PNEE:

Le projet d'aménagement Chapelle Charbon s'inscrit au sein de ce secteur Paris Nord Est élargi (PNEE). Le plan guide stratégique élaboré pour ce territoire élargi fixe des grandes orientations à l'horizon des trente prochaines années pour « désenclaver ce « morceau de ville » et favoriser son développement urbain et économique, tout en préservant sa cohésion sociale» (Ville de Paris, 2015)

Le secteur Chapelle Charbon est identifié dans le plan guide du projet Paris Nord Est élargi comme « poumon vert » du territoire et fait partie des réserves foncières mobilisables pour le développement de programmes de logements. La création de liaisons vertes et piétonnes fait partie des orientations déclinées pour l'opération (liaisons est-ouest et nordsud).

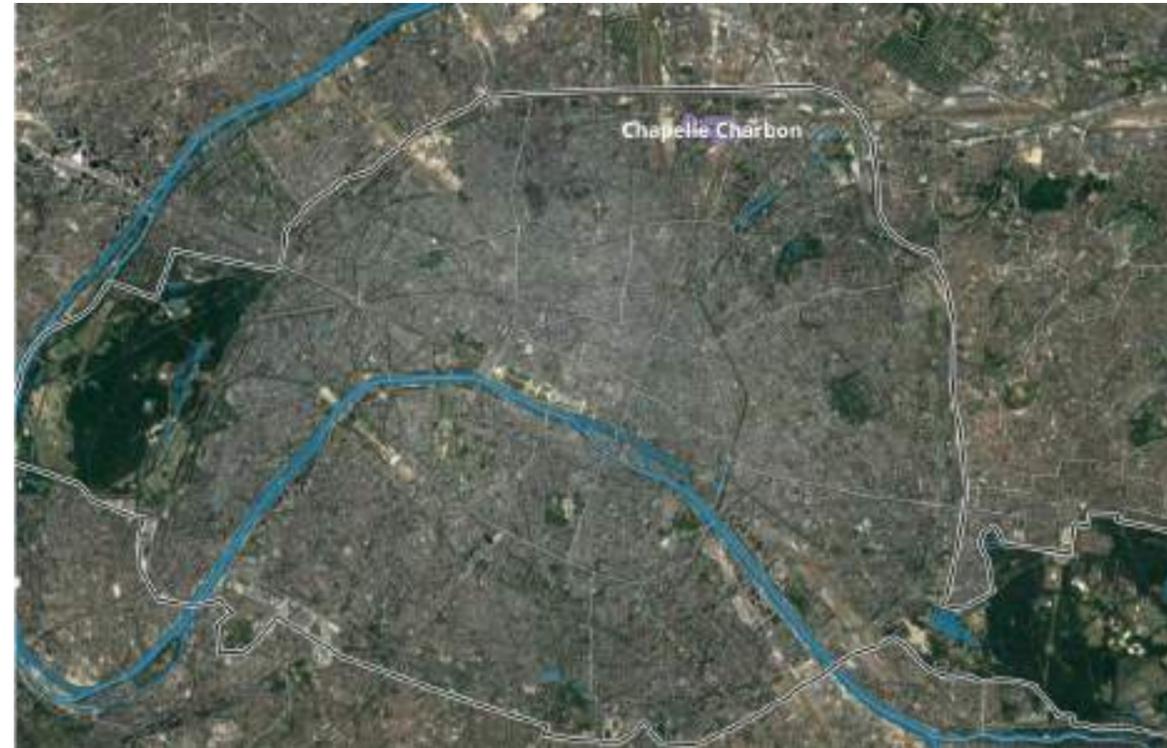
LA ZAC:

Le secteur Chapelle-Charbon fait l'objet de la création de la ZAC Chapelle Charbon, par délibération de la Ville de Paris en septembre 2017. La ZAC s'étend sur une superficie de 14,7 ha entre la porte de la Chapelle et la Porte d'Aubervilliers (Paris 18ème arr.). L'aménageur est Paris Batignolle Aménagement (PBA). La programmation comprend Logements, groupe scolaire, bureaux, activités, commerces, parc et espaces publics. Le calendrier se divise en 2 phases (Phase 1 à l'horizon 2022, phase 2 à l'horizon 2027), la première opération consiste à la création du Parc de la Chapelle Charbon, lui-même divisé en 3 phases (voir schémas ci-après), en co-activité avec la création du Charles de Gaulle Express (CDG)

LE PARC DE LA CHAPELLE CHARBON:

A l'écart de la ville mais au cœur des enjeux de continuités paysagères, naturelles et usagères entre la ville de Paris et son territoire, le parc Chapelle Charbon possède par son étendue, ses conditions et ses connexions, de grandes qualités et une grande capacité à répondre aux enjeux territoriaux liés à sa situation.

Ainsi cette échelle territoriale qui définit les premières responsabilités et conditions du projet du parc, est stratégique pour dépasser les entraves existantes et garantir ainsi la recombinaison de ces territoires urbains disjoints. Elle est responsable aussi de la durabilité de la ville, ainsi que de l'invention et de la promotion de nouveaux fonctionnements et usages harmonieux et confortables pour les habitants de ce territoire dispersé et de ses quartiers isolés.



Source : Etude d'impact PBA / PNEE Agence François Lecercq

>> LOCALISATION DU SECTEUR CHAPELLE CHARBON: PARIS 18ÈME ARRONDISSEMENT ENTRE LA PORTE DE LA CHAPELLE ET LA PORTE D'AUBERVILLIERS



Source : Etude d'impact PBA / PNEE Agence François Lecercq

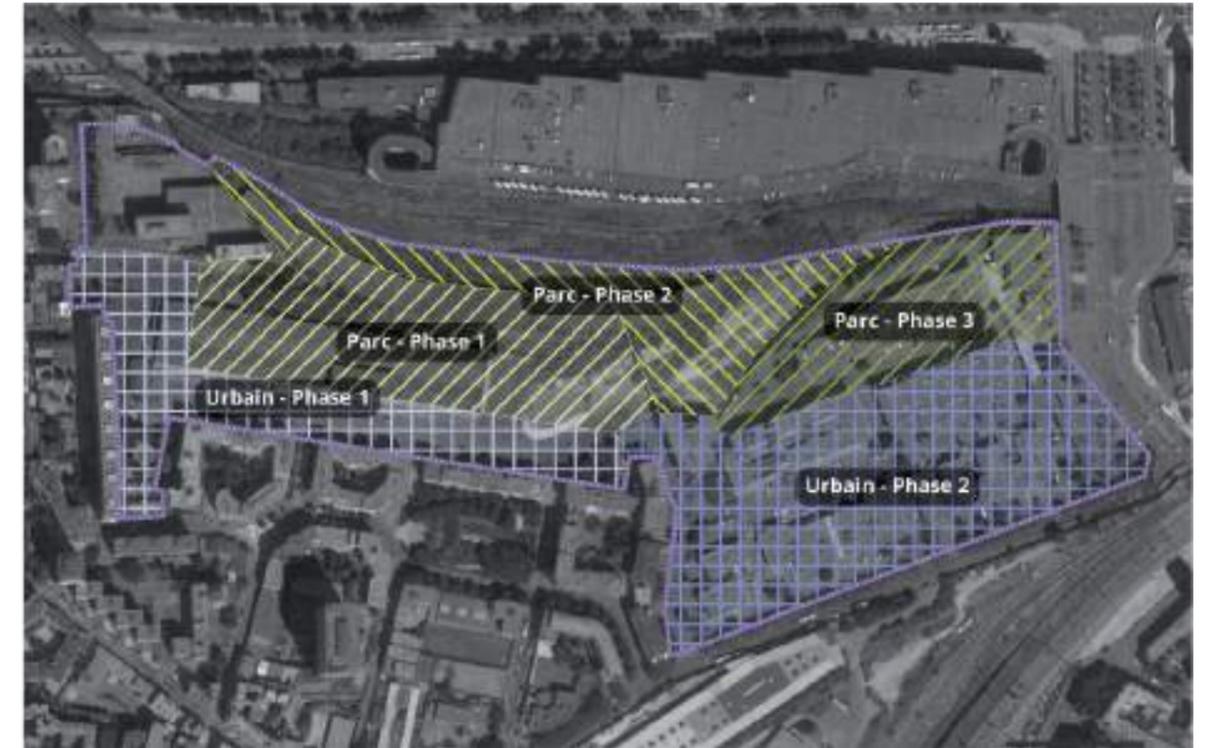
>> LES PROJETS EN COURS AUTOUR DU SECTEUR CHAPELLE CHARBON, UN QUARTIER EN MUTATION

>> **LE PARC DE LA CHAPELLE CHARBON À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE:
AU COEUR D'UN PLAN GUIDE POUR LE PROJET DE MUTATION DU SECTEUR PARIS NORD EST ELARGI**

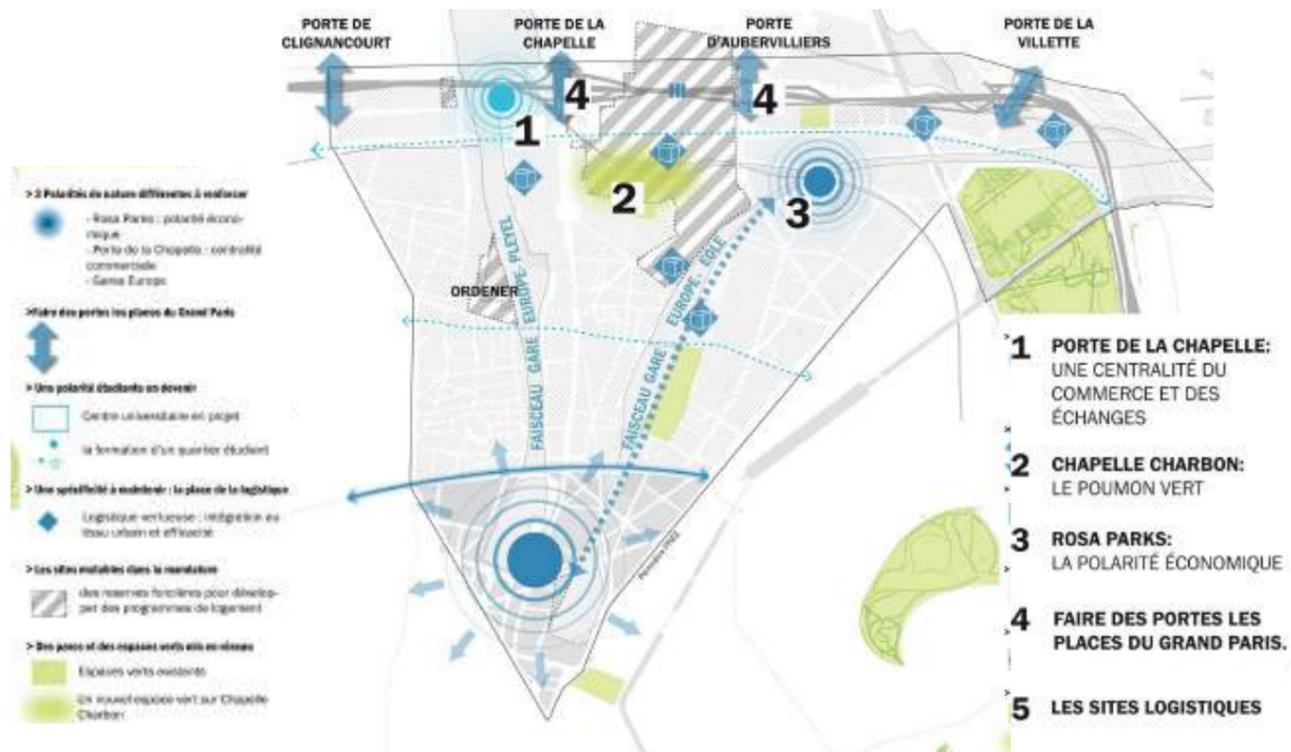


Source : PNEE Agence François Lecercq

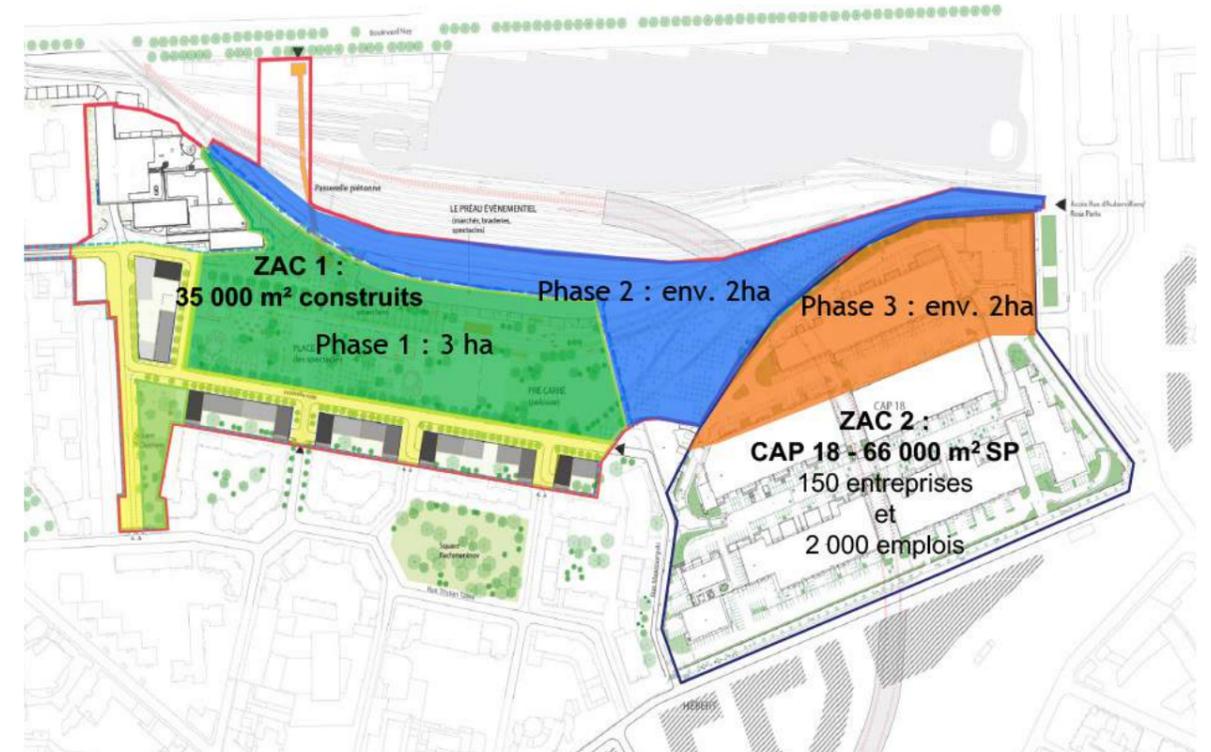
>> **LES DIFFÉRENTES PHASES DE LA ZAC ET DU PARC DE LA CHAPELLE CHARBON**



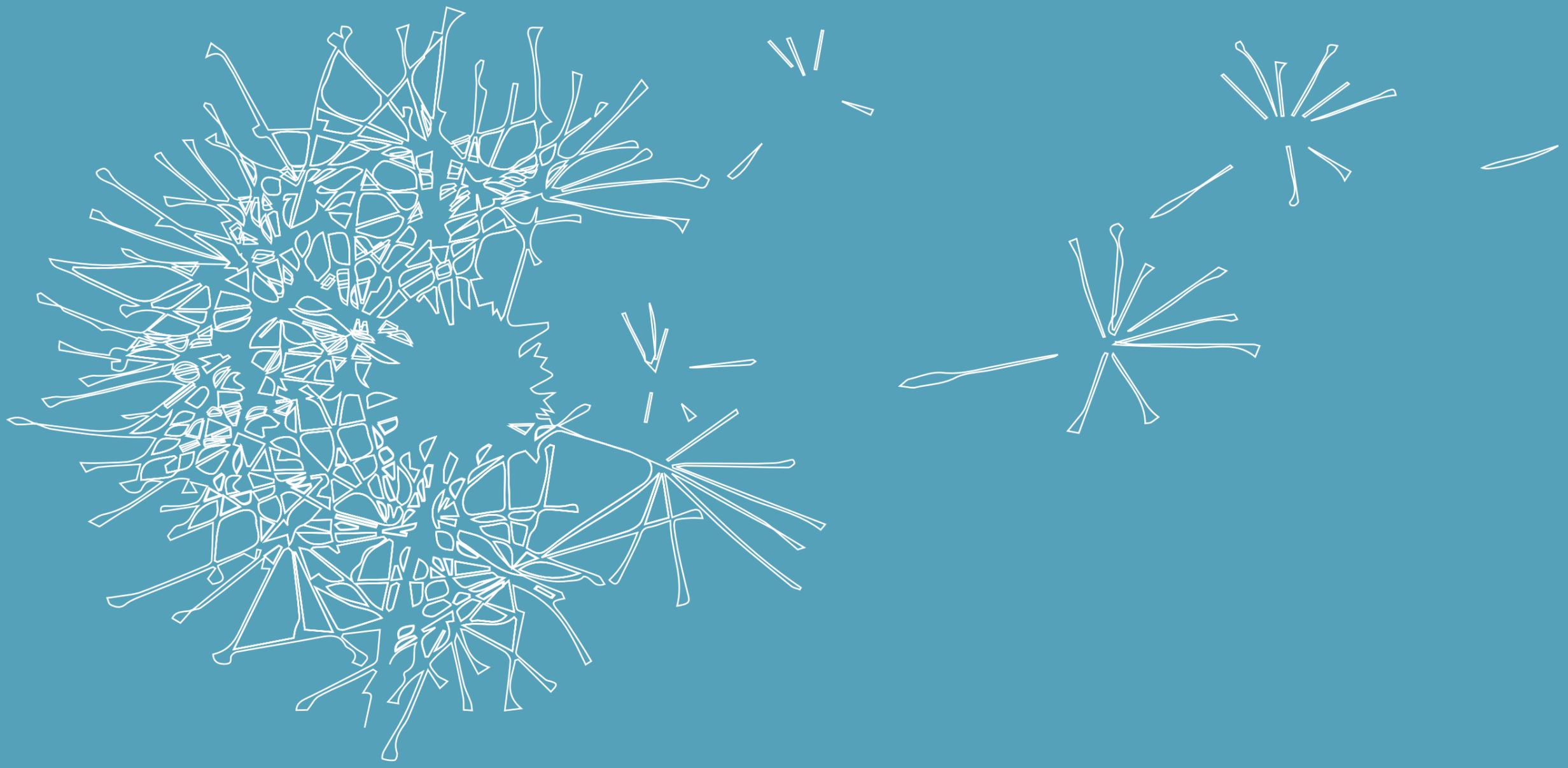
Source : Étude d'impact PBA / PNEE Agence François Lecercq



Source : PNEE Agence François Lecercq



Source : Présentation réunion publique / DEVE



PERMIS DE CONSTRUIRE
PIÈCES OBLIGATOIRES/SELON NATURE DU PROJET

PC1. SITUATION

• SITUATION ET CONTEXTE DE LA PARCELLE DU PARC CHAPELLE-CHARBON

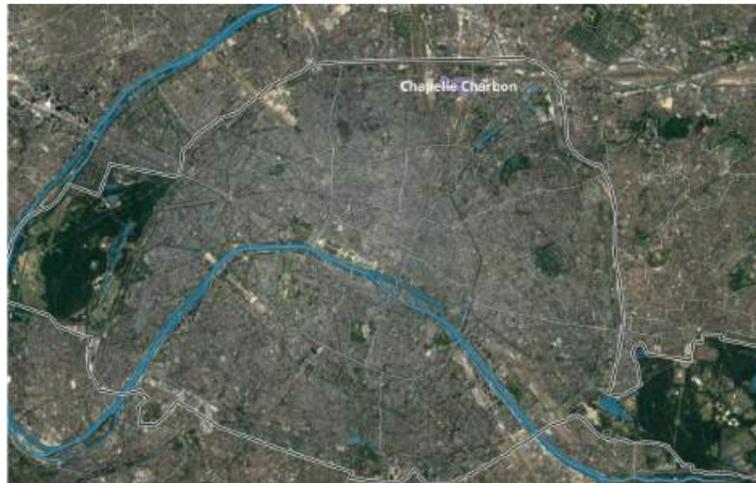
La situation géographique du secteur de Chapelle Charbon, entre les faisceaux ferrés de la Gare du Nord et la Gare de l'Est et le périphérique, lui confère un caractère particulier. Ancien carreau des mines du Nord et du Pas-de-Calais, il est devenu, aujourd'hui, un lieu incertain, un grand vide déconnecté de son contexte où les seules transitions entre les infrastructures et l'espace public sont les linéaires de clôtures qui les entourent.

Il est néanmoins au coeur du territoire en profonde mutation du nord est parisien, proche de nouveaux lieux emblématiques de la capitale. Il apparaît comme un vide fertile capable de croiser les infrastructures, réconcilier les échelles, recomposer les morceaux d'un tissu urbain souvent en tension.

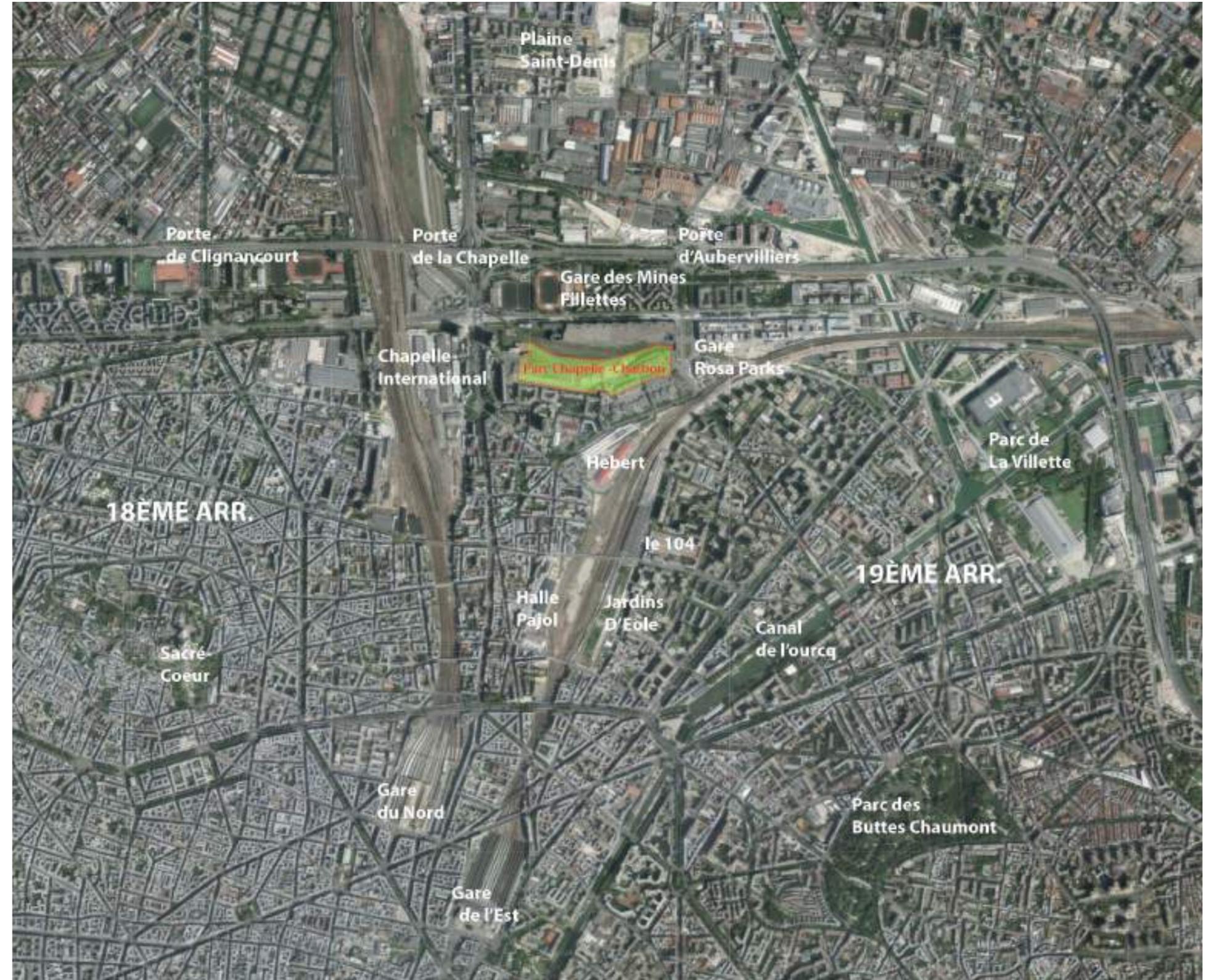
Depuis la porte d'Aubervilliers et le nouveau quartier représentatif du Grand Paris « Rosa Parks » sur lesquels il ouvre largement à l'Est, le site prend appui sur le réseau ferré qui le borde au nord et s'étend sans rupture jusqu'à la Porte de la Chapelle sur laquelle il pourrait s'ouvrir un jour. Le parc a aussi le potentiel d'un fort ancrage vers le nord, avec le projet de renouvellement territorial ambitieux de la Plaine Saint Denis. En particulier par la composition de continuités effectives avec la promenade plantée du Président Wilson, jusqu'au Stade de France avec l'occasion des jeux olympiques.

Aujourd'hui le site se présente comme une faille entre deux fortes lisères bâties: l'immense façade des entrepôts Ney au Nord et les pignons aveugles du quartier inachevé d'Evangile. Cette dimension très urbaine est une singularité porteuse d'identité et de références pour le projet. Dans le même temps sa situation au croisement de grandes infrastructures de transport (d'hier et d'aujourd'hui) permet de dialoguer avec les lointains.

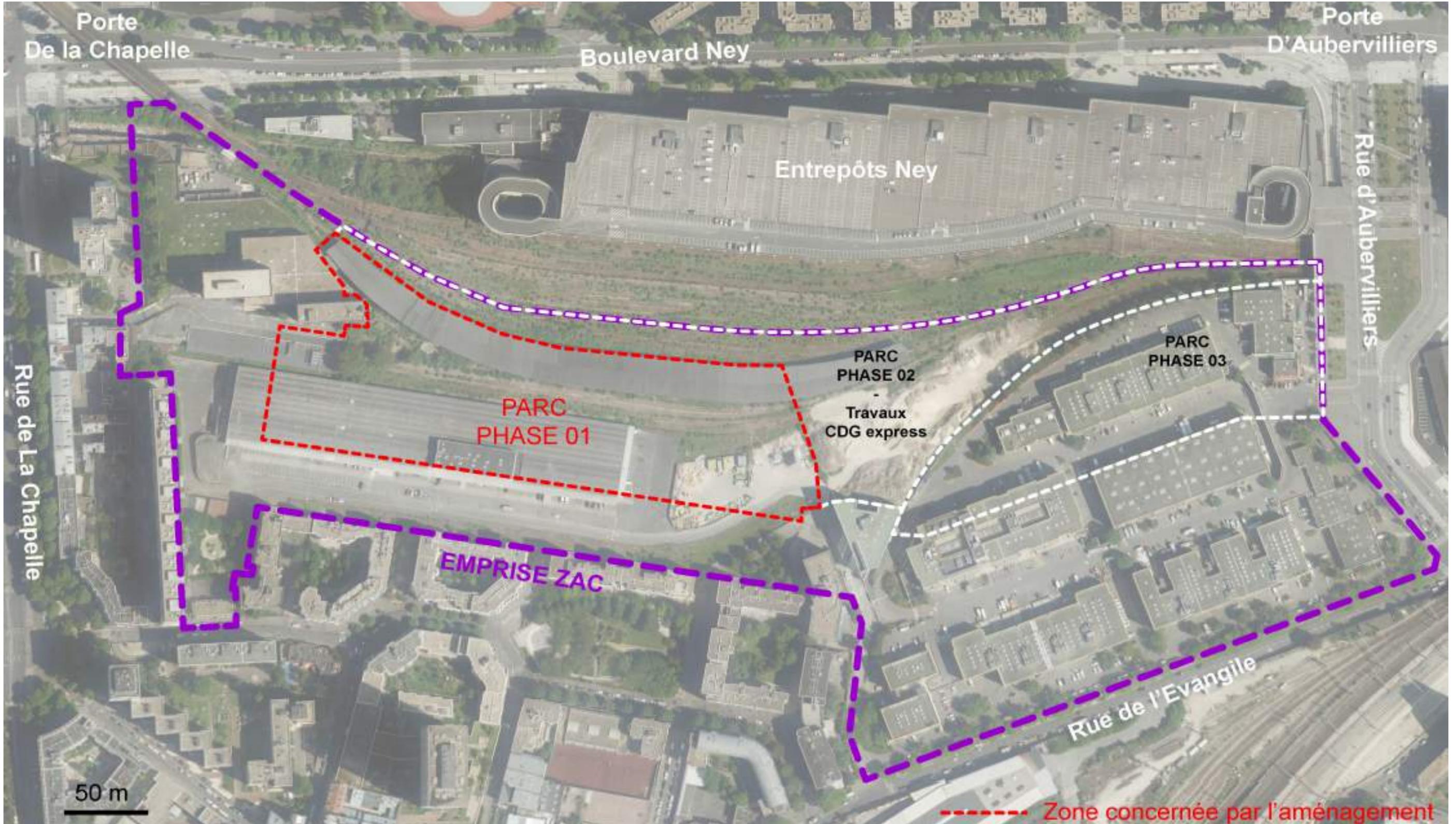
>> LE SECTEUR CHAPELLE CHARBON, A LA LISIÈRE DES 18ÈME ET 19ÈME ARR. PARISIENS



>> LE SECTEUR CHAPELLE CHARBON SE SITUE AU NORD DU 18ÈME ARRONDISSEMENT PARISIEN ENTRE LA PORTE DE LA CHAPELLE ET LA PORTE D'AUBERVILLIERS



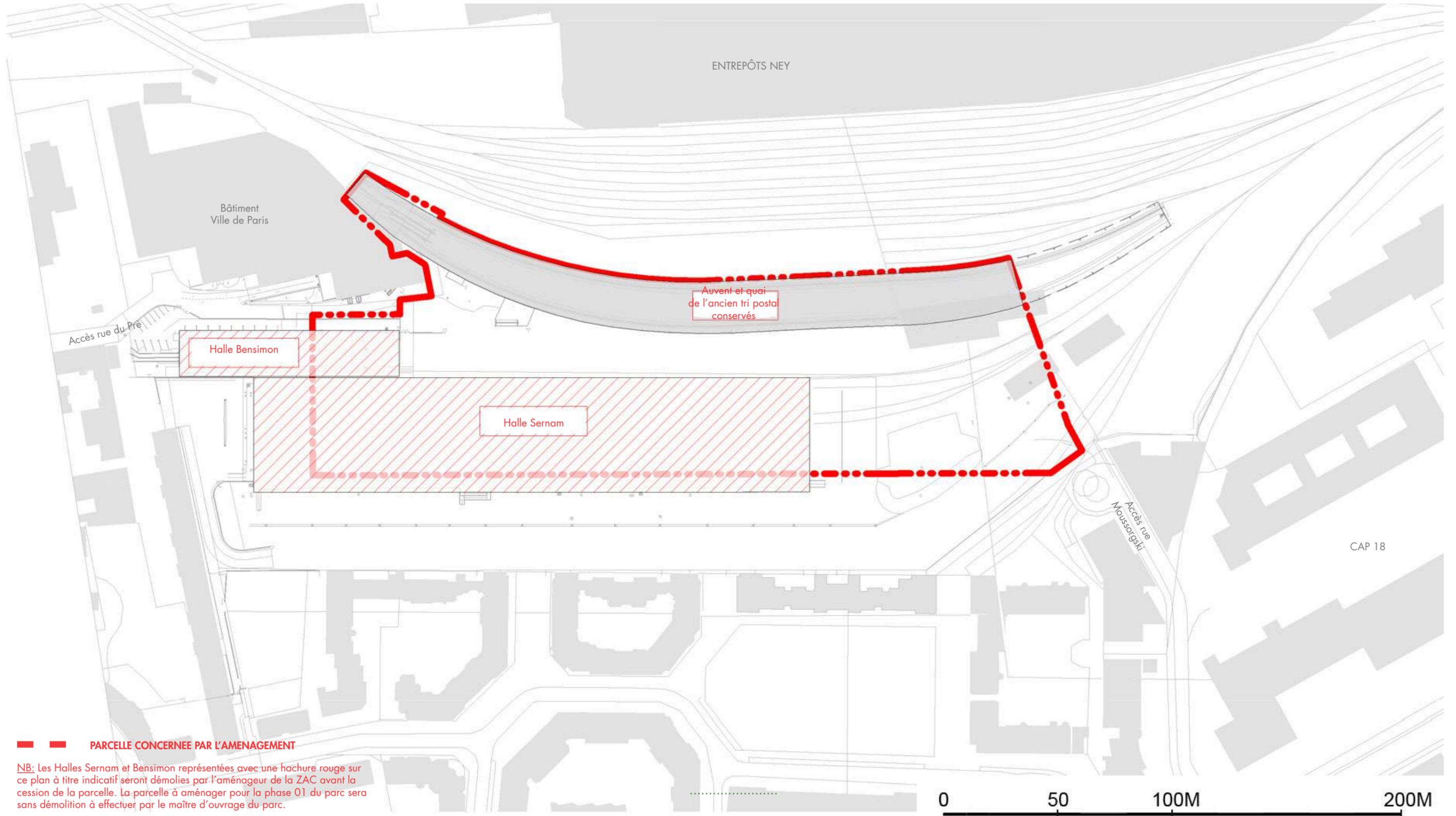
>> LOCALISATION DE LA PHASE 01 DU PARC AU SEIN DE L'EMPRISE DE LA ZAC CHAPELLE-CHARBON



PC2. PLAN MASSE

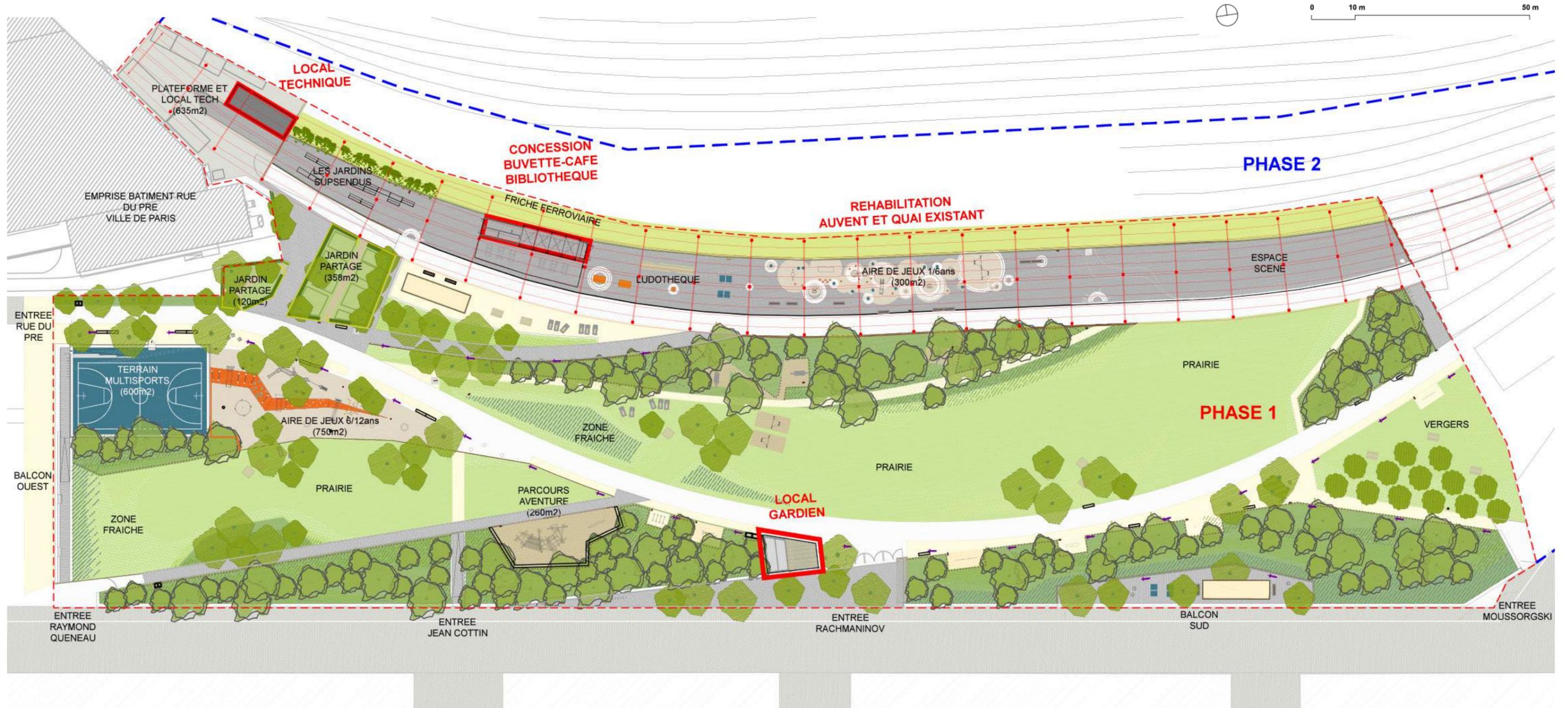
Cf: PJ01 Plan Masse projet au 1/200

• PLAN MASSE DE L'ETAT ACTUEL



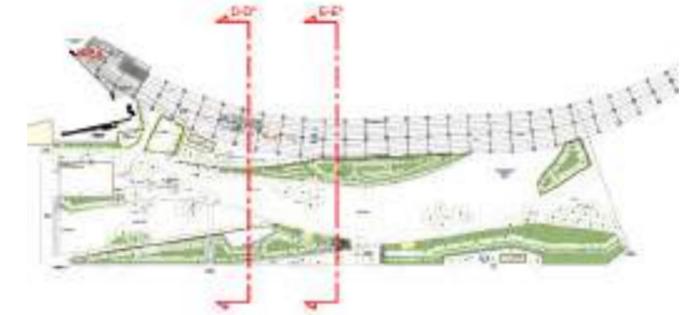
• PLAN MASSE PROJET ET LOCALISATION DES CONSTRUCTIONS

Le projet prévoit la réhabilitation d'un équipement de la SNCF présent sur le site. Il s'agit d'un ancien quai de marchandise couvert par une grande structure métallique type auvent ou préau.
 Le quai deviendra le support de différents lieux de service et d'animation du parc. En outre il recevra deux constructions neuves : une buvette/restaurant et un local technique pour la partie dédiée aux services gestionnaires.
 Un kiosque neuf sera également construit à l'entrée principale du parc (Entrée Rachmaninov) pour accueillir le local gardien et des sanitaires publics. Le kiosque est prolongé par une pergola qui distribue cet accès principal



PC3. COUPES DU PROJET SUR LES CONSTRUCTIONS

Cf: PJ02 Coupes projet au 1/200



Coupe sur la concession



• ETAT ACTUEL, INTENTIONS GENERALES ET PROJET D'ENSEMBLE

LA PHASE 01 ET L'ETAT ACTUEL DU SITE:

La phase 01 du Parc de la Chapelle- Charbon sera le premier acte de transformation de la ZAC. Sa réalisation est prévu en amont des nouvelles constructions.

A terme le parc s'étendra depuis la phase 01 jusqu'à la porte d'Aubervilliers.

Le terrain de la phase 01, actuellement propriété de la SNCF, est constitué d'une partie des Halles Sernam (qui accueille le Five) et Bensimon, du quai et auvent de l'ancien tri postal, d'une zone de parking en enrobé et d'une friche ferroviaire avec rails et ballast.

Les phases 02 et 03 du parc seront dans un premier temps utilisées pour accéder au chantier du CDG-Express qui passera sous l'emprise de la ZAC et entre le parc et les entrepôts Ney.

Les clôtures provisoires Nord et Est du parc constitueront la limite de ce futur chantier.

Avant de céder une première partie du site à l'aménageur de la ZAC (PBA), la SNCF réalisera des travaux préparatoires de dépose de l'ensemble de ses équipements (rails, ballast, caténaires ... etc), à l'exception du quai et de l'auvent (sauf pour l'extrémité Est, hors phase 01). De même, avant de céder la parcelle à aménager à la Ville de Paris, maître d'ouvrage du parc, l'aménageur (PBA) réalisera les travaux de démolitions (Halles Sernam et Bensimon et sols), de dépollution et d'une partie des remblaiements du site.

LA PHASE 01 S'INSCRIT DANS UN PROJET D'ENSEMBLE:

Enclavé entre deux fortes lisières bâties (quartier Evangile et la barre Geodis-Entrepôts Ney), le futur parc peut cependant s'appuyer sur une dimension Est/Ouest significative pour chercher à valoriser des profondeurs de champs offertes et des paysages avec lesquels il compose à la bonne échelle au delà de son emprise.

Ainsi de part leur positionnement, les deux éléments construits conservés, le quai/auvent et le mur de soutènement (à la limite entre les phases 02 et 03) permettent, au delà de leur valeur patrimoniale, de construire une figure dynamique et harmonieuse, à l'échelle du site qui affirme l'ouverture et l'ancrage du parc dans la ville. Ils peuvent être à la fois supports d'usages, d'activité, de proximités transversales et porteurs de cheminements longs, de lointains, d'horizon, d'un panorama ouvert sur le ciel. La barre Géodis pour sa continuité est/ouest et le quartier Evangile pour ses possibilités de perméabilités s'associent alors naturellement et de manière féconde selon ce schéma, ce qui revalorisera leur condition urbaine et par association leur situation dans la ville.

L'enjeu principal du projet se joue autour de la réconciliation des échelles, c'est un point de rencontre fertile entre le Grand et le Petit Paris, un parc illimité, garant d'horizon, de campagne, de nature et un parc habité et partagé facteur d'usages et d'activités.

>> ETAT ACTUEL DU SITE



>> PLAN MASSE DU PROJET D'ENSEMBLE DU PARC PHASE 01 À 03 ET LIMITE DE LA ZAC CHJAPELLE-CHARBON (LES CONSTRUCTIONS DU PROJET ZAC SONT INDICATIVES)



• AMBIANCES PAYSAGÈRES ET INTENTIONS DE PROJET PHASE 01

Majoritairement artificialisé et profondément dénaturé, le site du parc Chapelle Charbon doit se concentrer d'abord par son projet, sur la restauration d'un territoire naturel dans la ville et la composition d'un nouveau paysage résolument naturel et sans artifice. Prioritairement ce projet doit être capable de recomposer l'écosystème urbain malmené dans lequel il s'inscrit et d'importer dans la ville des images du territoire francilien auquel elle appartient, mais dont elle est privée et avec lequel elle peut reprendre contact à l'occasion de ce projet. C'est donc sur le développement de la restauration d'un archipel d'espaces naturels recomposés dans la ville et connectés par les réseaux et infrastructures qui les séparent et dont ils recyclent progressivement les emprises que doit se concentrer le projet.

Cette fonction prioritaire du parc est étroitement liée au démontage des infrastructures imperméables inutiles et au recyclage possible de leurs matériaux, ainsi qu'à la restauration de sols fertiles et compatibles avec sa fréquentation, ses usages et avec le développement d'agriculture urbaine et de jardins potagers. Elle est profondément dépendante également de la valorisation des eaux pluviales du parc et de la ville riveraine, dont la ressource est indispensable à son projet. Elle est enfin conditionnée à la mise en place de milieux diversifiés et équilibrés, capables de trouver ensemble les conditions nécessaires à leur maintien spontané et de limiter la gestion du parc, à la maîtrise de conditions compatibles avec l'accueil et la fréquentation du public.

Les enjeux naturels imposent de considérer le parc non pas comme une pièce fermée savamment composée pour elle-même, mais comme un morceau de territoire naturel et cultivé inventé par et pour le territoire dans lequel il s'inscrit et connecté avec et au service de l'ensemble de la ville et de ses habitants.

Inspiré à la fois de la dynamique du rail et de l'étendu du panorama offert à la vue, le parc s'impose comme un paysage. Ainsi naturel et cultivé, libre et ouvert, accessible et appropriable ce nouveau paysage de la Chapelle Charbon doit s'imposer comme « l'évidence d'un paysage de campagne ».

Responsable aussi d'accueillir l'ensemble des attentes légitimes des urbains et des riverains en matière de nature et d'usage de la nature en ville, ce paysage doit affirmer le caractère libre, ouvert et accessible de son territoire. Ainsi au-delà de l'accueil de l'ensemble des fonctions et usages prévus au programme dans un cadre de vie harmonieux et confortable, le Parc saura inspirer et promouvoir concrètement de nouveaux modes de vie quotidiens pour ses usagers et habitants riverains.

>> UNE CAMPAGNE QUI ASSUME RÉSOLUMENT SA DIMENSION NATURELLE ET CULTIVÉE ET DÉVELOPPE L'ENSEMBLE DES FONCTIONS, ET RESSOURCES, NÉCESSAIRES À LA RESTAURATION DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES DE LA VILLE



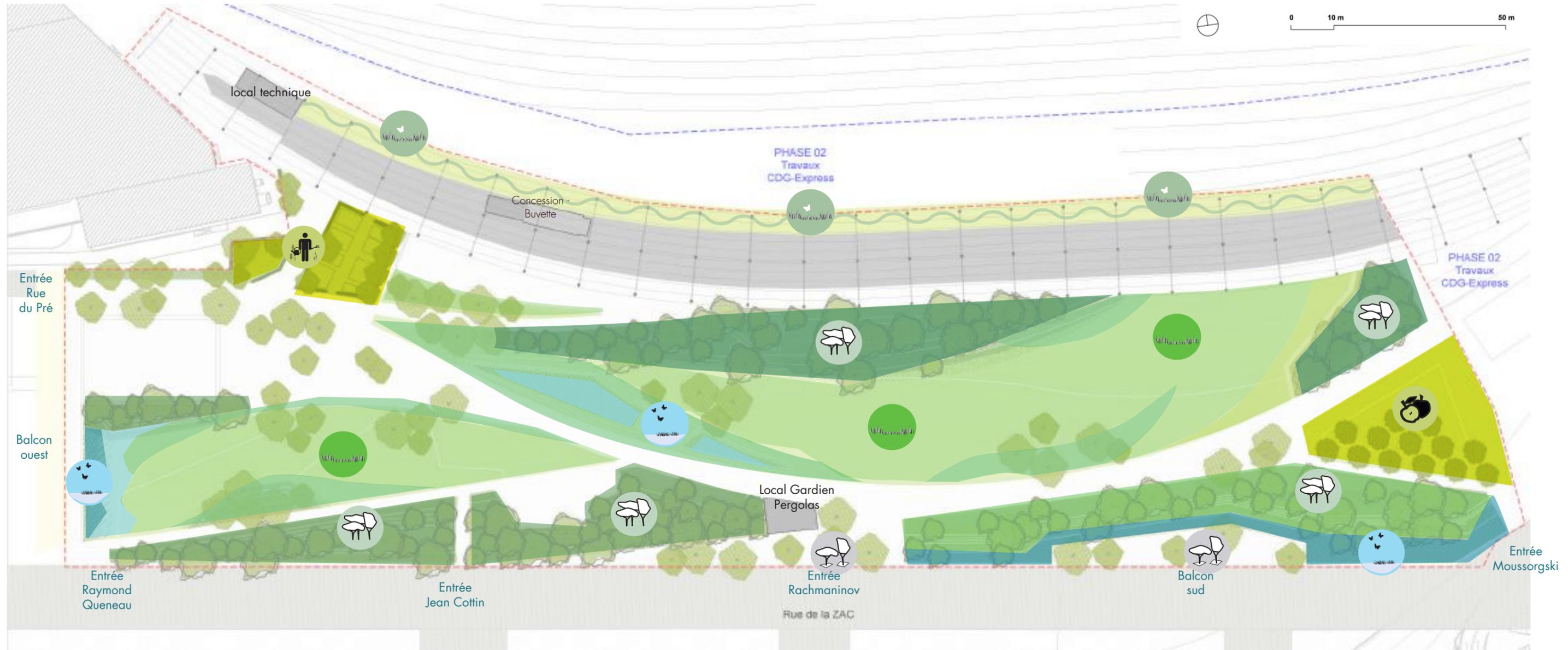
>> UNE CAMPAGNE QUI DÉVELOPPE ENFIN UNE DIVERSITÉ D'ÉCHELLES ET DE PROXIMITÉS, PROPICES À L'ACCUEIL DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS ET USAGES RÉVERSIBLES ET CHANGEANTS, GARANTS DE L'APPROPRIATION QUOTIDIENNE EFFECTIVE DU PARC, PAR SES USAGERS ET LES HABITANTS DES QUARTIERS RIVERAINS



>> UNE CAMPAGNE QUI MET EN SCÈNE EXPLICITEMENT SA VOCATION DE TERRITOIRE OUVERT ET PARCOURU PAR DES PROMENADES DÉPAYSANTES ET DES PARCOURS ANCRÉS DANS LES CONTINUITÉS URBAINES QUOTIDIENNES



>> CARTOGRAPHIE DES AMBIANCES ET MILIEUX PAYSAGERS DE LA PHASE 01 DU PARC



- 

Les Parvis
- 

Les pelouses et prairies
- 

La Friche
- 

Les Buttes
- 

Les zones fraîches et douves
- 

Le Verger et les Jardins Partagés

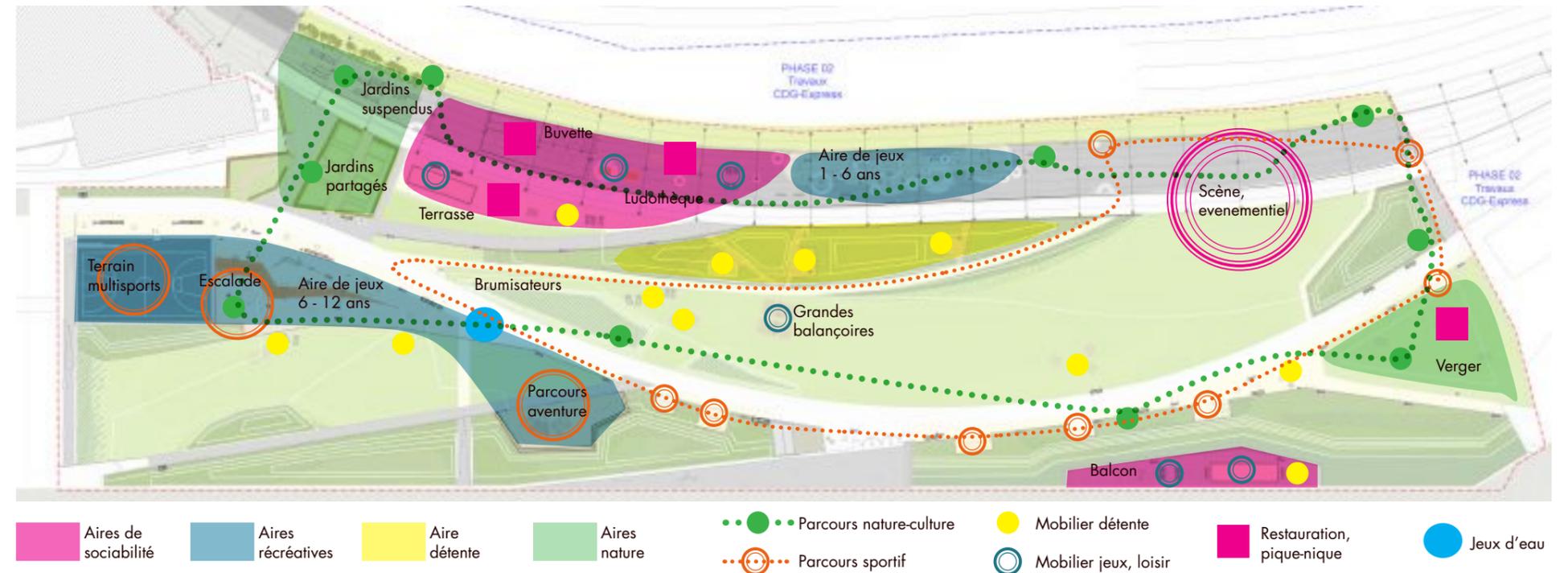
• LES USAGES, ACTIVITÉS, LIEUX DE VIE ET D'ANIMATION DU PARC

Ouvert sur la ville et dédié à la satisfaction des attentes de ses habitants et de ses usagers, le parc Chapelle Charbon accueille l'ensemble des usages nécessaires à sa meilleure appropriation. Cependant sa composition ne consiste pas en une juxtaposition d'emprises spécialisées et spécifiquement adaptées à chaque programme, mais propose une composition naturelle de pièces de nature et d'échelles diversifiées, adaptées à l'accueil et au partage des différentes fonctions et usages envisagés : récréation et sport, repos et promenade, agriculture et jardinage, évènements et spectacles, restauration et pique nique... Les lieux d'animations et d'activités se distribuent sur des aires en contact les unes avec les autres, proposent des parcours ou se recentrent sur des ponctualités plus intimes.

Cette volonté offre une image unitaire et naturelle à la bonne échelle et garantit une mixité des usages et un partage intergénérationnel du parc et préserve aussi la réversibilité de ses aménagements, ainsi que la capacité d'adaptation du parc à l'évolution à venir de ses programmes, sans cesse renouvelés et pour certains encore inconnus.

Le auvent de par sa position et sa mesure est le support principal de ces lieux de sociabilité. Il est un outil prodigieux à la capacité incroyable, il permet de distribuer et composer les usages en séquences successives sans les isoler les unes des autres. De par sa dimension il transforme même les usages en véritables paysages du parc.

>> SCHEMA D'ORGANISATION DES LIEUX D'ANIMATIONS ET USAGES DU PARC



>> VISUALISATION DES PRINCIPAUX LIEUX D'ANIMATION



Grande table, ludothèque



Jeux 6 - 12 ans



Parcours aventure



Quai - Événement de quartier



Jardins suspendus



Quai - Événement de quartier



Parcours sportif



Hamacs, détente

>> DÉTAIL ET LOCALISATION DES PROGRAMMES ET ACTIVITÉS



AGRICULTURE

-  vergers
370 m²
-  hôtels insectes
-  jardins partagés
615 m²

CULTURE / NATURE

-  parcours de biodiversité et participatif
-  locaux matériel
100 m²
-  Aire technique
500 m²

SERVICES // ANIMATIONS

-  restauration
100 m²
-  La scène
50 m²
-  WC publics
-  local de surveillance
20 m²
-  la grande table
1 modules

JEUX

-  aire de jeux petits
1 - 6 ans
490 m²
-  aire de jeux grands
6 - 12 ans
560 m²
-  parcours aventure
≥ 11 ans
240 m²
-  jeux de sociétés et d'éveil: la ludothèque
4 modules
-  baby foot
2 modules
-  table de ping-pong
4 modules

RÉCRÉATIF

-  manifestation de plein air
2500 m²
-  pelouse active
3000 m²
-  jeux d'eau
-  espace pique nique
450 m²
-  espace de détente

SPORT

-  terrain multisport
600 m²
-  bloc d'escalade
200 m²
-  terrains de pétanque
180 m²
-  parcours sportif
300 ml

• LE AUVENT ET LE QUAÏ SONT CONSERVÉS ET REHABILITÉS

Le Auvent est aujourd'hui l'élément construit majeur du site et restera l'élément emblématique du futur parc.

Il sera réparé et rénové intégralement, certaines séquences modifiées pour rendre sa couverture partiellement transparente et sa périphérie « évidée » pour diminuer l'ombrage qu'il porte.

Les interventions de construction et re-construction sont distribuées en quatre parties.

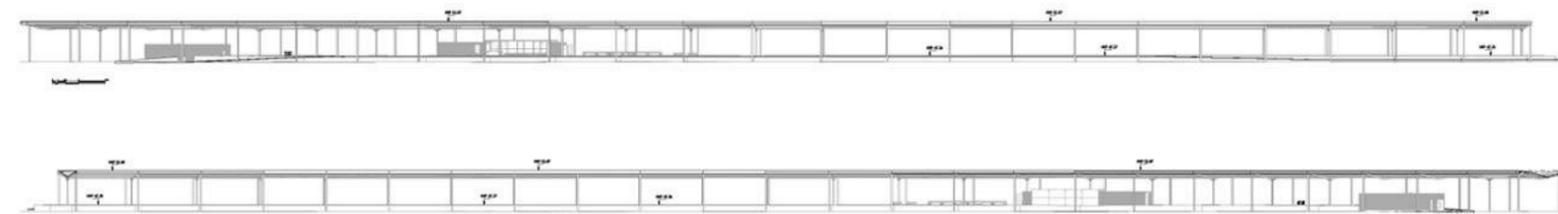
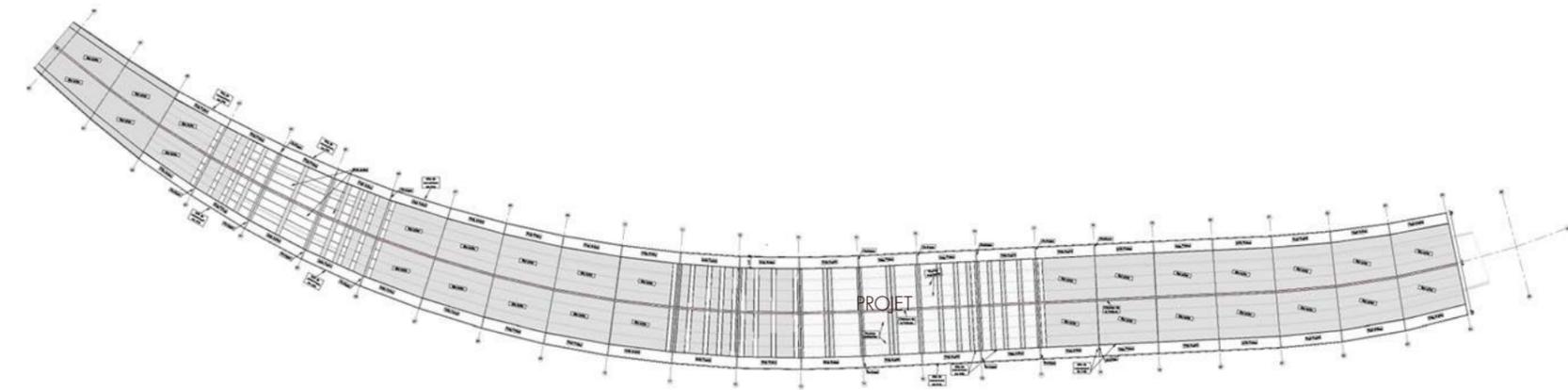
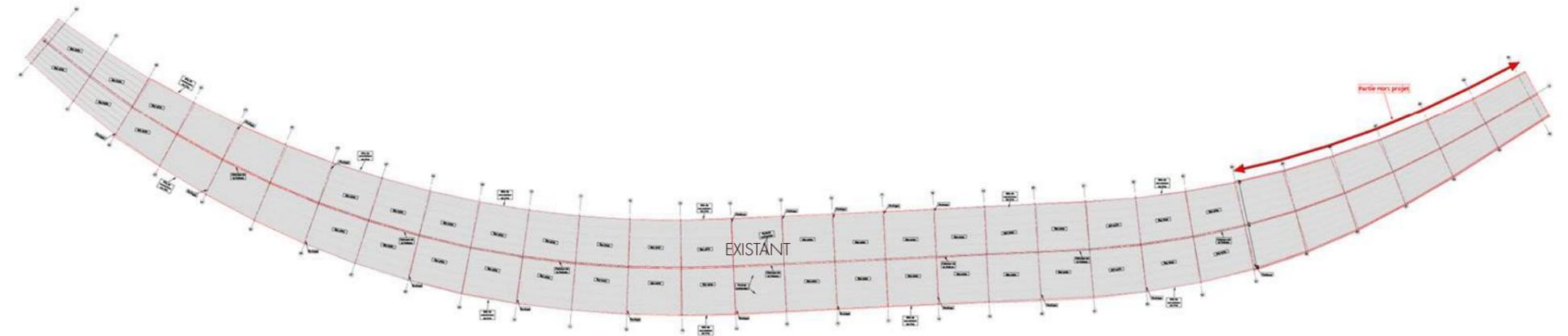
Deux séquences, la serre et l'aire de jeux, ne requièrent aucune construction autre que la rénovation de l'ensemble « quai préau ».

La toiture du préau va être remodelée dans le but de créer de nouvelles ambiances au niveau des espaces se trouvant sur le quai.

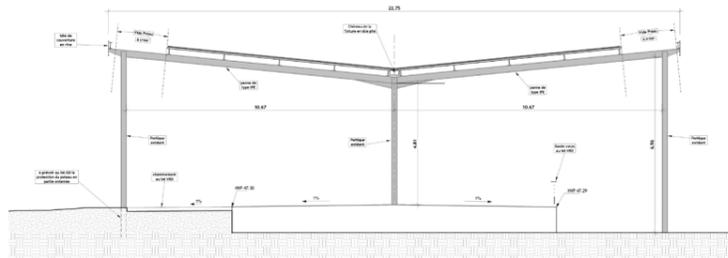
Nous l'avons divisée en 5 grandes parties.

Selon les différentes zones du préau, celui-ci sera tour à tour : couvert, semi-couvert (toiture évidée) ou complètement ouvert (toiture supprimée).

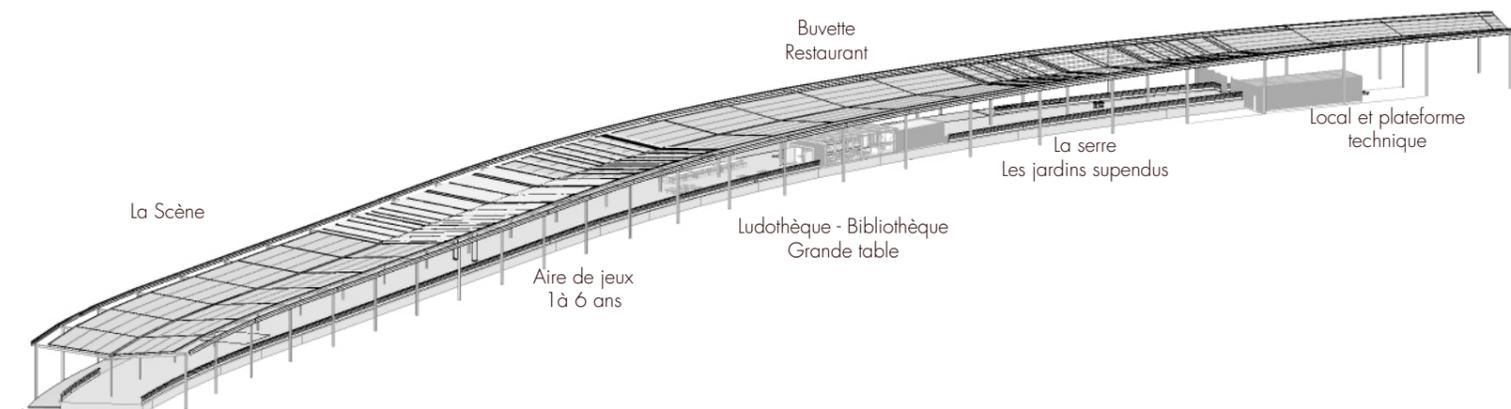
Cette intervention devra permettre de faire vivre les espaces occupant le quai et répondre à leurs divers besoins.



Coupe projet



Vue état actuel de l'ancien quai de tri postal et son auvent de couverture

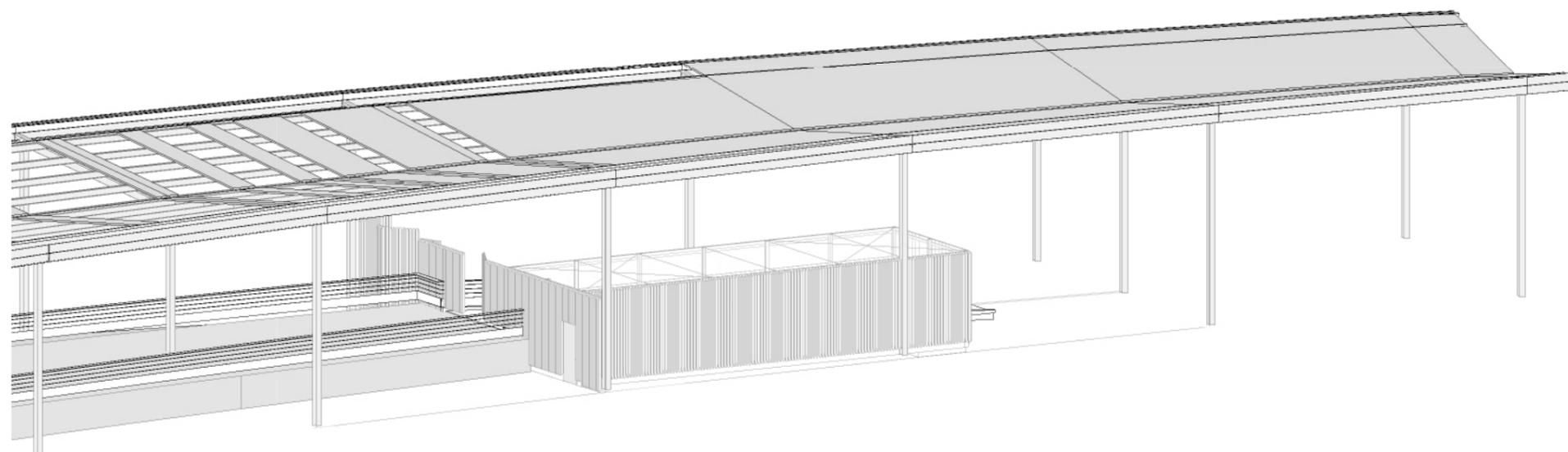


• PLATEFORME ET LOCAL TECHNIQUE

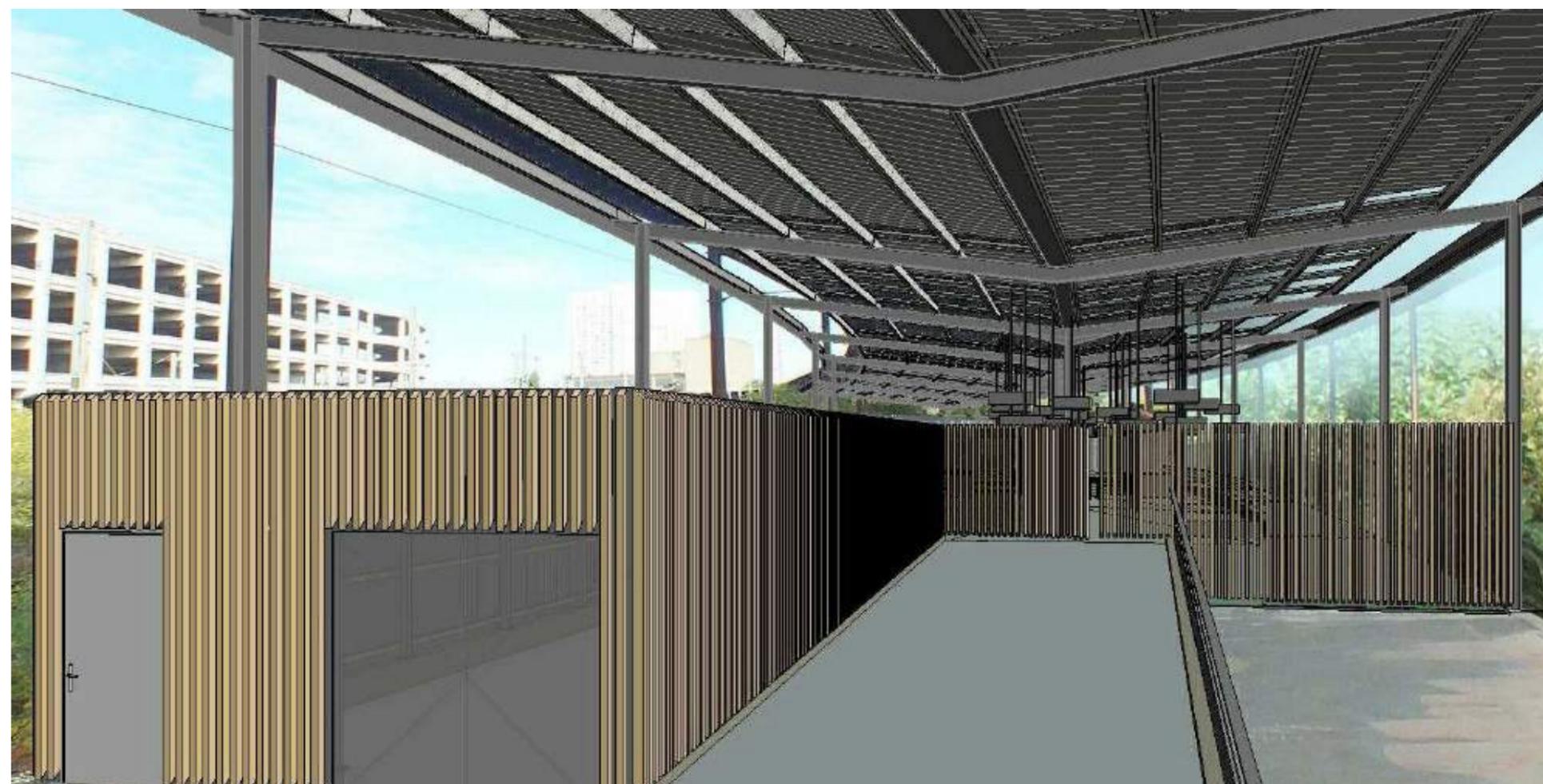
La plate-forme technique (en phase 01) est logée sous l'extrémité Nord-Ouest du préau, un local de maintenance de 80 m² est construit pour l'accompagner.

Ce simple local est délimité par des parois bardées en bois à chevron (en claire-voie verticale) pleines sur une hauteur de 4,5m laissant ainsi aération et lumière naturelle pénétrer par dessus sous la couverture du préau. Il ouvre par une large porte coulissante sur son pignon NO.

Cette plate forme technique n'est pas accessible au public, ainsi au sens de la réglementation, le local répond aux dispositions du code du travail mais n'est pas ERP.



Localisation du local technique en bout de quai



Vue du local technique depuis la plateforme des services gestionnaires

• LA CONCESSION: BUVETTE / CAFÉ / RESTAURATION ET BIBLIOTHÈQUE

La buvette occupe une séquence centrale du linéaire « quai-préau », elle est conçue à l'image d'une boîte d'allumettes, en deux parties qui pourraient s'emboîter... La première partie opaque, qui abrite des sanitaires et une réserve, la seconde partie entièrement vitrée qui se constitue du bar et d'une salle abritée de la pluie et du vent - la salle peut accueillir 22 à 28 personnes assises environ.

Devant cette salle se trouve la terrasse du bar, avec de nouvelles places assises (nombre à définir selon l'aménagement).

A l'autre bout, se dessine l'extrémité de la première partie opaque, abritant une bibliothèque ouverte sur le côté Sud-Est.

La partie opaque est un volume simple, parallélépipédique, bardé de bois à chevrons (en claire-voie verticale).

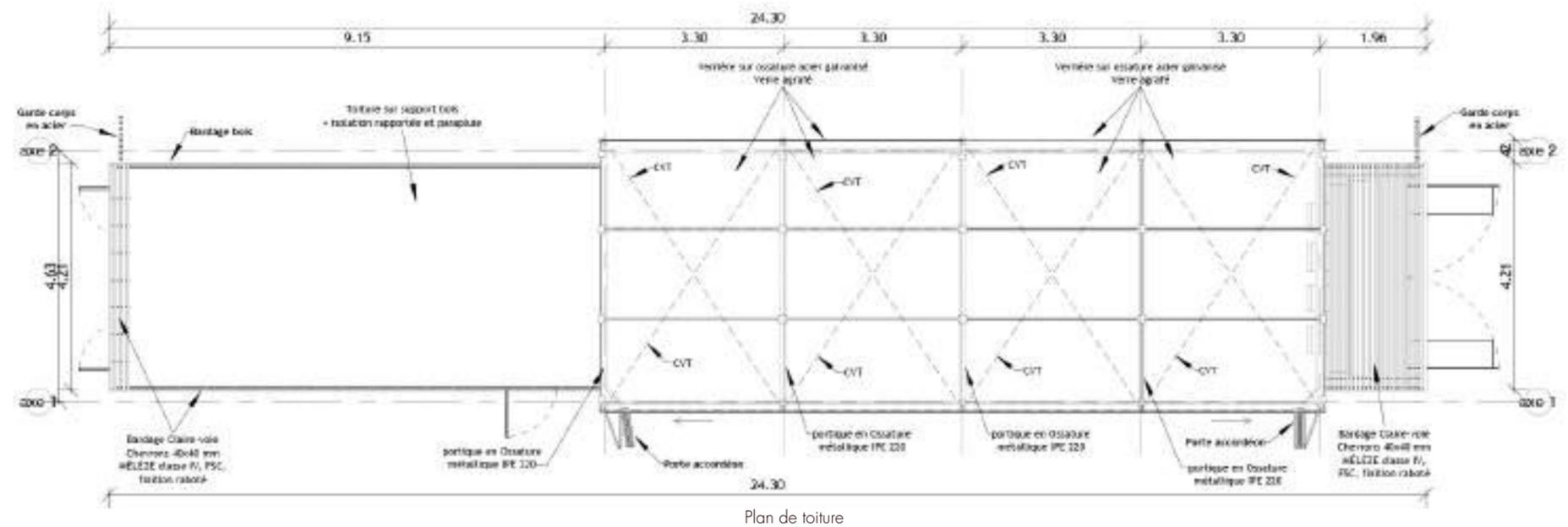
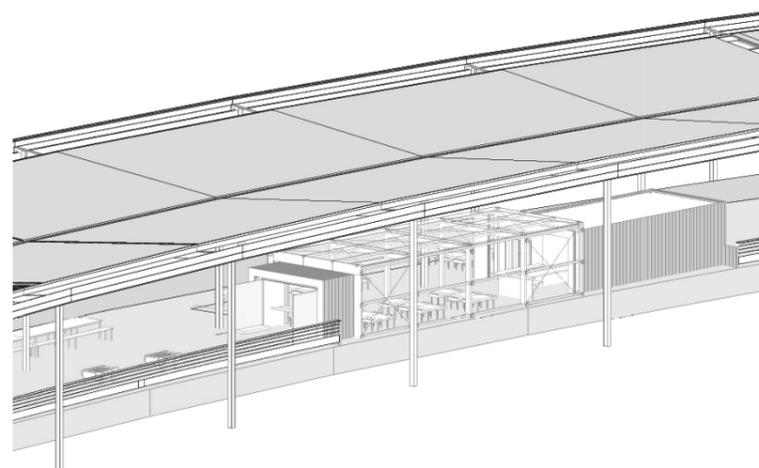
Son extrémité NO permet l'accès aux sanitaires depuis le quai, son extrémité SE est occupée par la bibliothèque du parc, vitrée sur la salle. Cette bibliothèque s'ouvre à l'aide de deux grandes portes en acier avec des assises intégrées.

La salle est un volume « glaçon » entièrement vitré, de dimensions légèrement supérieures à la partie opaque.

La buvette est un ERP de 5ème catégorie, la salle est dimensionnée pour accueillir jusqu'à 75 personnes et dispose donc des issues appropriées avec de larges ouvertures. Les sanitaires associés, comme la buvette elle-même, sont accessibles PMR.

L'ensemble représente 97,5m² construits, dont 7,5m² associés au parc (la bibliothèque et les sanitaires) et 90m² de buvette (+ 140 m² de terrasse extérieure). Cette construction est prévue pour être proposée à un concessionnaire qui aura à sa charge son équipement (la partie buvette).

La buvette côté friche



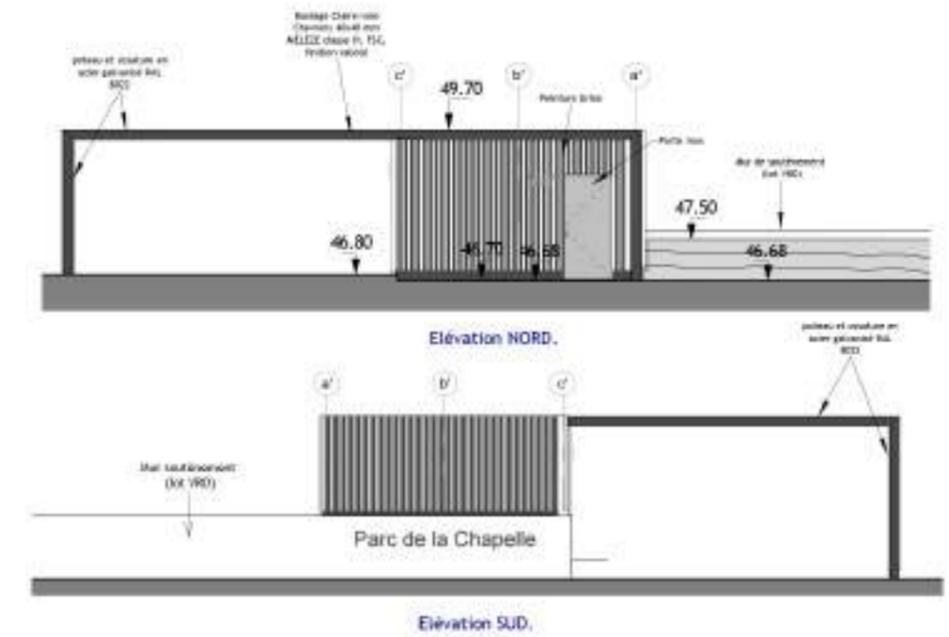
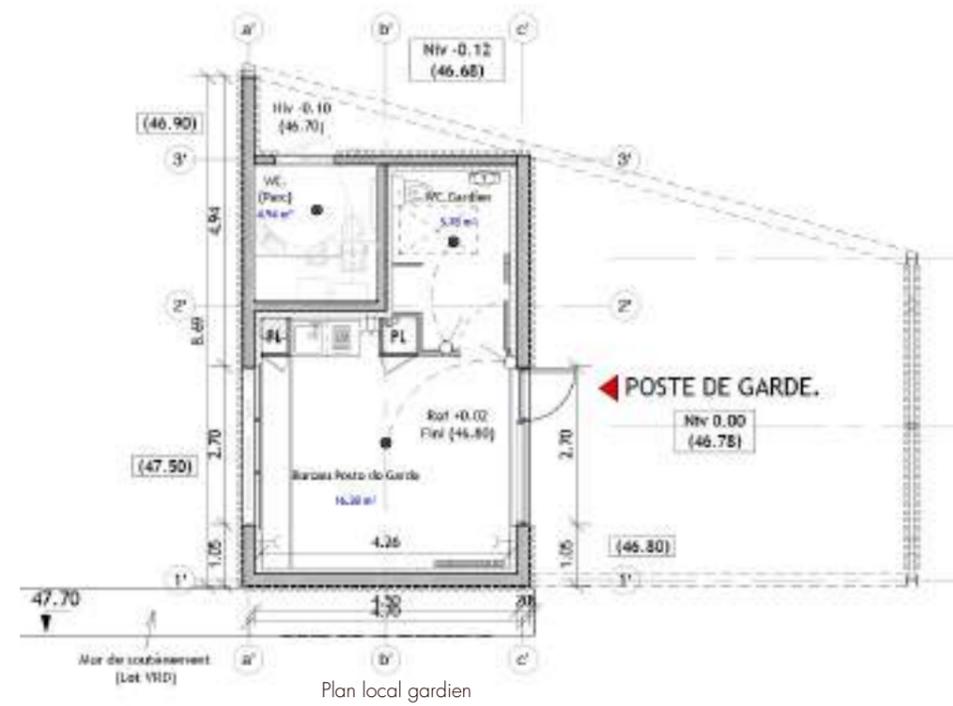
Plan de toiture



La buvette côté terrasse

• LOCAL GARDIEN ET PERGOLA ENTRÉE PRINCIPALE

Ce local d'accueil est naturellement posté à l'entrée du parc.
 Il est délimité par des parois bardées en bois à chevron (en claire-voie verticale) pleines, sur une hauteur de 3m, et reprend le vocabulaire des autres constructions -positionnées elles sous le préau.
 Il dispose d'ouvertures vers la clôture d'entrée et vers le parvis devant le portail.
 Des sanitaires, ouverts directement vers le parc occupent la partie Nord de la construction. Le poste d'accueil et les sanitaires du parc qui y sont associés sont accessibles PMR
 Le poste d'accueil n'est pas considéré accessible au public.



Vue du local gardien depuis la rue